

CCN des Établissements d'Enseignement Privés Sous Contrat (EEP SANTÉ) - Option 3

Votre régime frais de santé Cotisations applicables

Contrat surcomplémentaire collectif obligatoire Option 3

Les cotisations **sont complémentaires** à celles versées au titre du régime socle obligatoire conventionnel des Établissements d'Enseignement Privés Sous Contrat, du régime Option 1 le cas échéant, et du régime Option 2.

Cotisation mensuelle en euros	Option 3 régime général et régime Alsace Moselle	
Structure de cotisations		
Salarié	+ 2,53 €	+ 2,53 €
Famille	+ 13,96 €	+ 11,30 €
Affiliation des ayants droit		
Cotisation mensuelle en euros	Option 3 régime général et régime Alsace Moselle	
Les cotisations correspondantes ci-dessous s'additionnent aux cotisations du salarié		
Conjoint	+ 5,33 €	
Enfant ⁽¹⁾	+ 1,38 €	

(1) Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Les cotisations sont maintenues pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou de la réglementation Sécurité sociale.

Contrat surcomplémentaire collectif facultatif Option 3

Les cotisations **sont complémentaires** à celles versées au titre du régime socle obligatoire conventionnel des Etablissements d'Enseignement Privés Sous Contrat, du régime Option 1 le cas échéant, et du régime Option 2.

Cotisation mensuelle en euros	Option 3 régime général et régime Alsace Moselle	
Structure de cotisations		
Salarié	+ 7,40 €	
Affiliation des ayants droit		
Cotisation mensuelle en euros	Option 3 régime général et régime Alsace Moselle	
Les cotisations correspondantes ci-dessous s'additionnent aux cotisations du salarié		
Conjoint	+ 7,40 €	
Enfant ⁽¹⁾	+ 4,00 €	

(1) Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Les cotisations sont maintenues pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou de la réglementation Sécurité sociale.